



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SDIS 25

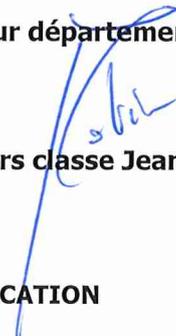
NUMERO 16 DU MOIS D'OCTOBRE 2022

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09

**LISTE DES ACTES INSERES
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25
N° 16 DU MOIS D'OCTOBRE 2022**

Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant une page, figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n° 16 du mois d'octobre 2022.

Le directeur départemental adjoint,


Colonel hors classe Jean-Luc POTIER

ACTES SOUMIS A PUBLICATION

PAGE

Arrêté de la présidente du conseil d'administration

Arrêté n°2022/1605 portant modification de l'arrêté n°2021/0895 relatif à la composition du comité technique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs

5



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
Etablissement public
 Corps départemental de sapeurs-pompiers

Envoyé en préfecture le 18/10/2022
 Reçu en préfecture le 18/10/2022
 Publié le
 ID : 025-282500016-20221014-A20221605_JURCO-AR

Arrêté n°2022/1605 portant modification de l'arrêté n°2021/0895 relatif à la composition du comité technique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs

**La présidente du conseil d'administration du
 service départemental d'incendie et de secours du Doubs,**

**Chevalier de la Légion d'honneur,
 Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1424-30 ;
- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu** la délibération en date du 1^{er} juillet 2021 du conseil départemental du Doubs, constatant l'élection de Madame Christine BOUQUIN en qualité de présidente du conseil départemental ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs en date du 5 avril 2018, relative au renouvellement de la composition du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs en date du 21 septembre 2021 relative à l'installation du conseil d'administration ;
- Vu** l'arrêté n°2021/0895 du 24 septembre 2021, pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et relatif à la composition du comité technique ;
- Vu** l'arrêté n°2022/0620/RH-1A1 du 7 avril 2022 pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, portant radiation, à compter du 1^{er} mars 2022, de Monsieur Guillaume ROYER-FEY, commandant de sapeurs-pompiers professionnels, en vue de sa mutation au sein du service départemental d'incendie et de secours de l'Ain ;
- Vu** l'arrêté n°2022/1447/RH-1A1 du 1^{er} septembre 2022 pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, portant radiation, à compter du 1^{er} septembre 2022, de Monsieur Samuel GUICHARD, capitaine de sapeurs-pompiers professionnels, en vue de sa mutation au sein du service départemental d'incendie et de secours du Territoire de Belfort ;
- Vu** le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité technique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, en date du 6 décembre 2018 ;
- Vu** le courrier de Monsieur Arnaud ANGONIN, président de la section Avenir Secours, du 13 octobre 2022 ;
- Considérant** la volonté de Monsieur Charles CLAUDET de ne pas siéger au sein du comité technique ;
- Considérant** le placement de Monsieur Guillaume GILLIOT en position de disponibilité ;
- Considérant** que, par suite, d'une part, de la mutation du Commandant Guillaume ROYER-FEY au sein du service départemental d'incendie et de secours de l'Ain, et, d'autre part, de la volonté de Monsieur Charles

Envoyé en préfecture le 18/10/2022
Reçu en préfecture le 18/10/2022
Publié le
ID : 025-282500016-20221014-A20221605_JURCO-AR

CLAUDET de ne pas siéger au sein du comité technique ainsi que du placement de Monsieur Guillaume GILLIOT en disponibilité, Madame Amélie SCHATT, Rédactrice territoriale, première candidate suivant Monsieur GILLIOT non élue de la liste Avenir Secours relevant du périmètre du comité technique et éligible, est devenue en conséquence représentante suppléante du personnel en remplacement du Commandant Guillaume ROYER-FEY ;

Considérant qu'en raison de la mutation du capitaine Samuel GUICHARD au sein du service départemental d'incendie et de secours du Territoire de Belfort, son siège de représentant titulaire du personnel au sein du comité technique est devenu vacant ;

Considérant que, par lettre du 13 octobre 2022 susvisée, Monsieur Arnaud ANGONIN, président de la section Avenir Secours, a désigné Madame Amélie SCHATT, Rédactrice territoriale, représentante suppléante de la même liste, comme représentante titulaire du personnel pour cette même liste au sein du comité technique, en remplacement du Capitaine Samuel GUICHARD ;

Considérant qu'en conséquence de la désignation de Madame Amélie SCHATT comme représentante titulaire du personnel au titre de la liste Avenir Secours, au sein du comité technique, son siège de représentante suppléante du personnel est devenu vacant ;

Considérant la volonté de Monsieur Yohan SAUGET de ne pas siéger au sein du comité technique ;

Considérant que le siège de représentant suppléant précédemment attribué à Madame Amélie SCHATT, devenu vacant, est attribué au Lieutenant Philippe MICHEL, premier candidat suivant Monsieur SAUGET et non élu de la liste Avenir Secours relevant du périmètre du comité technique et éligible ;

A R R Ê T E

Article 1 : Madame Amélie SCHATT, Rédactrice territoriale, est appelée à siéger au sein du comité technique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, en qualité de représentante titulaire du personnel, en remplacement du capitaine Samuel GUICHARD.

Article 2 : Monsieur Philippe MICHEL, Lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels, est appelé à siéger au sein du comité technique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, en qualité de représentant suppléant du personnel, en remplacement de Madame Amélie SCHATT.

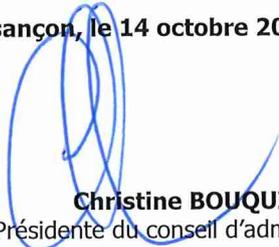
Article 3 : En conséquence des dispositions des articles 1 et 2 du présent arrêté, le tableau figurant à l'article 2 de l'arrêté n°2021/0895 du 24 septembre 2021 susvisé, est modifié comme suit :

1° - Les mots « Capitaine Samuel GUICHARD » sont remplacés par les mots « Rédactrice territoriale Amélie SCHATT » ;

2° - Les mots « Commandant Guillaume ROYER-FEY » sont remplacés par les mots « Lieutenant Philippe MICHEL ».

Article 4 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 14 octobre 2022


Christine BOUQUIN,
Présidente du conseil d'administration

Certifié conforme
Contrôleur général Stéphane
BEAUDOUX

Directeur départemental des
services d'incendie et de secours
Commandant le 25^e CDSP